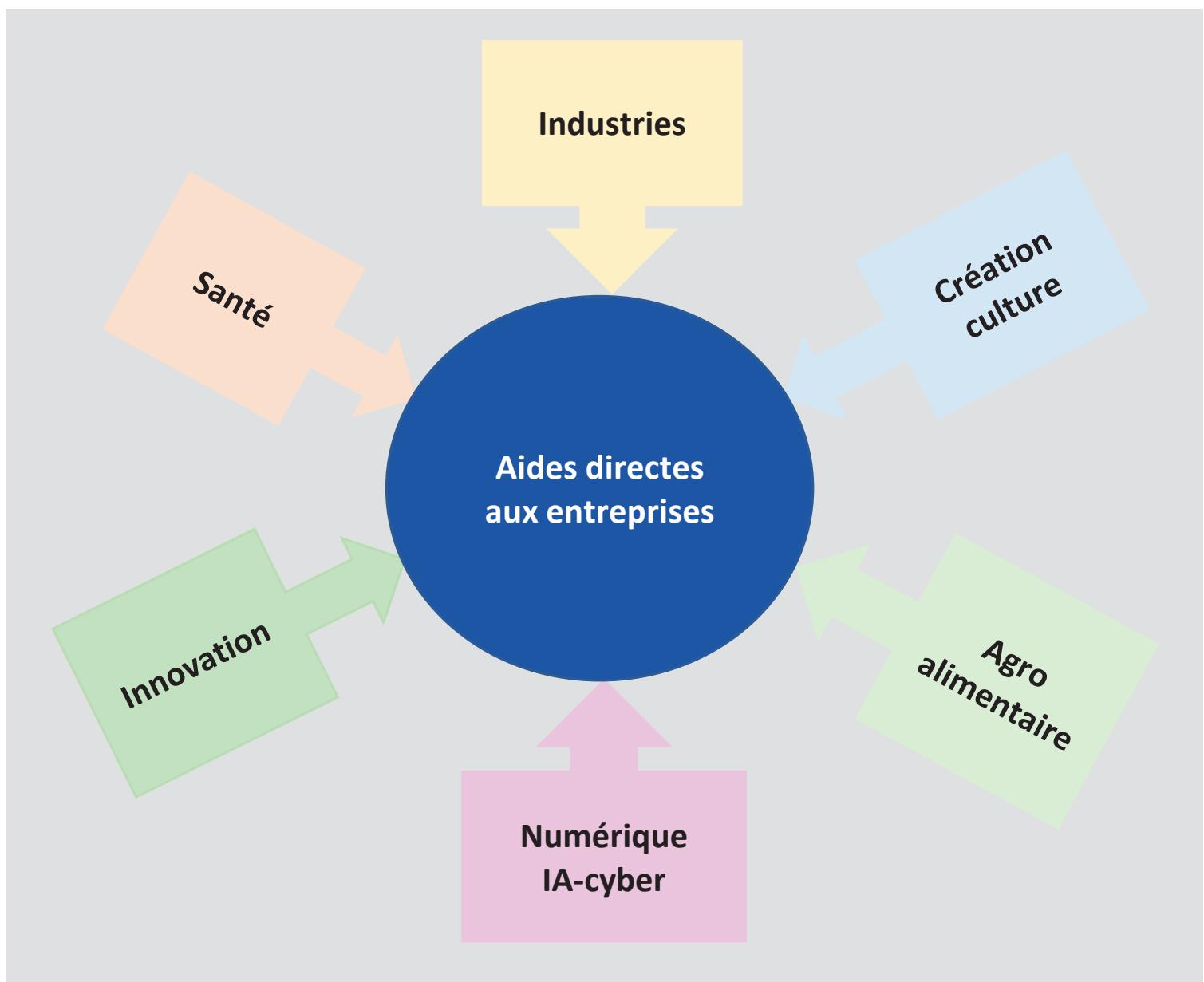


De nouveaux modes d'intervention des collectivités?



GLOSSAIRE

AAP	Appel A Projets
ADEME	Agence De l'Environnement et de l'Energie
Afut SA	Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale -Sud Alsace
ALE	Agence Locale de l'Energie
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
BEGES	Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre
BPI	Banque Publique d'Investissement
BtoB	Business to Business
CA	Chiffre d'Affaires
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CFE	Contribution Foncière des Entreprises
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMQ	Campus des Métiers et des Qualifications
CNC	Centre National du Cinéma
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale
CU	Communauté Urbaine
CVAE	Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
GE	Grande Entreprise
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IA	Intelligence Artificielle
IAA	Industries Agro Alimentaires
ICC	Industries Culturelles et Créatives
IOT	Internet des Objets
H2	Hydrogène
HT	Hors Taxes
MEDEF	Mouvement Des Entreprises de France
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Emploi
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville
RD	Recherche et Développement
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SAS	Société par Actions Simplifiée
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation
TIGA	Territoire d'Innovation de Grande Ambition
TPE	Très Petite Entreprise
UHA	Université de Haute Alsace
UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
ZAE	Zones d'Activités Economiques
ZFU	Zone Franche Urbaine

SOMMAIRE

Introduction	05
■ Les domaines d'intervention stratégiques des agglomérations : synthèse	06
■ Les aides directes aux entreprises des collectivités : synthèse	08
■ Les différentes collectivités étudiées	10
● Stratégies et aides des grandes métropoles	10
Rennes métropole	10
Aix Marseille Métropole	12
Métropole Européenne de Lille	14
Métropole du Grand Lyon	16
Grenoble Alpes Métropole	18
Toulouse Métropole	20
● Stratégies et aides des collectivités de taille intermédiaire	21
Le Havre Seine Métropole	21
Limoges Métropole	22
Clermont Auvergne Métropole	24
Angers Loire Métropole	25
Grand Reims	26
Dijon Métropole	26
Caen la mer Métropole	27
Métropole du Grand Nancy	27
Eurométropole de Metz	28
Perpignan Méditerranée Métropole	29
■ Conclusion : en quoi ce travail peut-il éclairer la démarche stratégique de l'agglomération mulhousienne?	30

INTRODUCTION

Il s'agit, au travers de ce travail, de voir de quoi se composent les interventions économiques des collectivités locales.

Cela concerne au premier plan la nature des interventions économiques des EPCI à fiscalité propre. Il est communément admis que les territoires ont pour rôle de mettre en œuvre, à leur niveau, les « conditions cadres » du développement économique. Ce qu'elles font généralement via l'aménagement du territoire, la création de zones ou parcs d'activités, l'accompagnement des créateurs d'entreprises vers des pépinières ou incubateurs, ou encore l'organisation d'événements promotionnels et la création de réseaux entrepreneuriaux.

La question est de savoir si les grands EPCI en restent à cette politique générale ou mettent en œuvre des démarches stratégiques et ciblent des activités précises qu'ils souhaitent développer sur leur territoire.

Nous verrons que c'est le plus souvent le cas, mais que les stratégies ne sont pas toujours explicites et qu'il est difficile de savoir si des activités sont dites stratégiques parce qu'elles constituent une partie importante de l'activité locale ou si elles constituent, quel que soit leur poids, une cible pour l'avenir du territoire. Ce sera aussi l'occasion de voir que bien souvent, les EPCI ciblent les mêmes activités avec, apparemment, peu d'originalité, ce que dément une analyse plus fine des stratégies qui montre comment les collectivités s'appuient sur des compétences spécifiques et souvent singulières.

Enfin, se pose aussi la question des moyens que déploient les EPCI pour mettre en œuvre leur politique de soutien à l'économie. Quels sont les types d'aides proposées aux entreprises ?

Les articles 2 et 3 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, institue la Région comme seule compétente pour définir (rôle du SRDEII) et octroyer des aides en faveur de la création ou du développement d'activités économiques.

Cependant, les intercommunalités peuvent participer à ces aides dans le cadre d'une convention avec la région.

Elles agissent alors en complément de l'action régionale. C'est le cas pour les aides générales à la création ou au développement économique, les aides en faveur d'organisation de producteurs des filières agricole, forestière et halieutique, les aides aux entreprises en difficulté, les aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise¹.

La Région peut également déléguer sa compétence à une autre collectivité territoriale ou à un EPCI dans le cadre d'une convention de délégation, c'est notamment le cas pour les aides générales à la création et au développement d'activités économiques.

Logiquement, certaines agglomérations se sont emparées de ces possibilités et ont institué des aides aux entreprises. **Il s'agissait de savoir quels types d'aides étaient mobilisés, en faveur de quelles entreprises ou type d'activités².**

Cela nous a conduit à rechercher des informations sur les interventions économiques de six grandes métropoles. La majorité d'entre elles proposent des aides directes. L'agglomération mulhousienne étant de plus petite taille, dix intercommunalités de taille proche ont été auscultées.

Apparemment, le recours aux aides directes y est beaucoup moins systématique que dans les plus grandes métropoles. Mais la multiplicité des sites pour un même territoire ne facilite pas le repérage. Il n'est donc pas exclu que certains offrent des aides que nous n'avons pu repérer.

Il en ressort toutefois, d'une part et paradoxalement, que ce ne sont pas toujours les cibles stratégiques qui sont visées par les aides ; d'autre part, que le développement de ces aides suppose des véhicules spécifiques.

1) Compétence de plein droit pour les Métropoles.

2) Sachant que ces aides sont subordonnées au respect du SRDEII et à l'existence d'un intérêt public.

LES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES DES COLLECTIVITÉS:

Il est assez malaisé de distinguer les axes stratégiques des collectivités. Cela pour plusieurs raisons à cela.

Dans bien des cas, il est impossible de savoir si les axes mentionnés par la collectivité sont stratégiques (ou d'excellence) parce qu'importants dans la vie économique locale ou s'ils sont dits stratégiques à la suite d'une analyse éclairée de la situation et importants pour l'avenir, quel que soit leur poids actuels dans l'économie locale.

Par exemple, Caen la mer affiche une liste impressionnante de branches d'activité soutenues par la collectivité : le cheval, le tourisme, la santé, l'ESS, le numérique, la logistique, l'industrie etc etc.

C'est, toute proportion gardée, également le cas de Toulouse où sont affichées les entreprises et les branches essentielles à la vie économique locale sans qu'on puisse distinguer ce qui est réellement stratégique pour l'avenir.

A l'opposé, certaines collectivités ont réalisé des «revues de filières» pour définir des priorités stratégiques.

C'est le cas de la métropole Aix/Marseille qui en a déduit l'importance de mieux structurer ses relations particulières avec l'Afrique ou son pôle d'industries créatives et culturelles.

C'est également le cas du Grand Lyon qui a fait sa revue pour renforcer l'existant et combler les manques, avec une stratégie pour ce faire tournée vers l'international grâce à ses nombreux ambassadeurs.

Il faut ensuite distinguer ce qui relève des secteurs d'activités stratégiques ou d'excellence et des objectifs stratégiques.

Par exemple, à Rennes, une série de secteurs d'activités sont définis comme stratégiques (santé, ICC, cybersécurité...), mais ils sont croisés avec des objectifs stratégiques : réduire les consommations d'énergie, favoriser l'emploi vertueux, les achats durables...

C'est également le cas à Lyon où l'objectif est d'aider les entreprises des filières d'excellence à transformer leurs modèles, à préserver les ressources, à créer des emplois utiles et accessibles...

Dans bien des cas, il ne s'agit pas tant de soutenir les filières ou branches stratégiques, que de favoriser leur transition vers de nouveaux modèles qui allient durabilité et efficacité.

Ce que l'on retrouve à Grenoble qui doit devenir une métropole productive et responsable, en favorisant l'économie circulaire, la logistique durable, la gestion prévisionnelles des emplois et compétences etc.

L'objectif visé peut également consister à créer des

«filières». Au-delà des branches stratégiques ; ce qui compte, c'est leur mise en synergie.

C'est par exemple le cas à Aix-Marseille où l'ambition n'est pas seulement de développer le cluster ICC d'un côté, les relations africaines d'un autre, et le numérique d'un troisième, mais de favoriser l'usage et l'innovation du numérique en Afrique, en faveur du développement culturel, autour duquel pourront s'organiser des événements ayant un impact touristique...

On retrouve à Angers cette volonté de croiser les thématiques entre liant par exemple les filières prioritaires de la santé et du numérique.

Même chose à Nancy ou à Dijon ville où les axes numérique et santé doivent être croisés pour développer la «rééducation intelligente».

Enfin, il apparaît que certains secteurs sont des incontournables. Quasiment toutes les agglomérations étudiées veulent investir dans la santé et les biotechnologies, associées au numérique, aux objets connectés, au domaine alimentaire.

Elles sont également nombreuses à investir le champ des industries créatives et culturelles, des mobilités et de la logistique, qu'il s'agit généralement de décarboner.

A priori donc, pas de grande originalité, les domaines investis sont proches. Mais ce serait ignorer que chaque agglomération entend s'appuyer sur des spécificités souvent très «pointues».

Par exemple, Marseille est une porte d'entrée pour l'Afrique. Il ne s'agit pas d'intégrer au mieux la population, mais d'en faire un réel «atout» économique. Lille, place forte du commerce français (groupe Mulliez) veut développer des compétences ciblées dans le e-commerce. Toulouse est déjà un centre aéronautique mondialement reconnu. Il s'agit de s'appuyer sur ces compétences pour développer les mobilités décarbonées, l'industrie des drones. Un plus petit pôle comme Limoges s'appuie sur ses centres de ressources (Universités, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité...) pour développer, dans le champ de l'industrie électronique, les activités liées aux hyperfréquences (pour la fabrication de radars par exemple) et à la photonique. Clermont-Ferrand s'appuie sur son CHU pour développer des recherches en cancérologie, mais aussi des formations sur le bien-être et la santé.

En d'autres termes, on ne part jamais d'une page blanche et le point de départ d'une stratégie de développement économique est de repérer les compétences distinctives que le territoire peut mobiliser.

C'est sans doute pourquoi, pour le Grand Lyon, l'essentiel est de miser sur «les talents».

UNE SYNTHESE

Tableau de synthèse des domaines d'activités stratégiques, d'excellence ou prioritaires des agglomérations étudiées

	Les plus grandes métropoles						Les métropoles de taille intermédiaire							
	Rennes	Aix Marseille	Lille	Lyon	Grenoble	Toulouse	Limoges	Clermont Ferrand	Angers	Reims	Dijon	Caen	Metz	Nancy
Santé, biotechs	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Numérique, IOT	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X
Agriculture, alimentaire	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X
ICC	X	X	X	X				X	X				X	X
Tourisme/sport	X	X		X	X				X	X			X	
Mobilités/logistique	X	X		X		X		X					X	X
Cyber, IA	X		X			X	X	X		X				X
Energie, solaire, H2		X			X	X		X					X	X
International	X	X		X				X	X					X
Économie circulaire	X	X						X					X	X
Ind matériaux			X				X	X					X	X
ESS	X	X							X				X	
Cleantech/décarbonation		X		X		X								
Ind électronique					X		X		X					
Commerce	X		X											X
Ind textile			X											
Ind chimique					X									
Ind Mécanique, métal					X									
Ind aéro-spatiale						X								
Ind robotique											X			
Eau							X							
Serv aux part et entrep				X										

Le caractère touffus de ce tableau vient de ce qu'il incorpore **des secteurs d'activité stratégiques**. Par exemple Limoges entend appuyer l'industrie des matériaux, Toulouse l'aéronautique et le spatial...

Mais il comprend aussi **des moyens dits stratégiques** : Ainsi, Rennes, Aix/Marseille, Lyon et plusieurs autres avancent que leur développement passera par une action à l'international.

Enfin, figurent **des objectifs stratégiques**. Très souvent, quand on avance «matériaux», on avance en même temps économie circulaire, même si cette dernière n'est pas explicitement citée comme domaine stratégique. Lorsqu'on avance «mobilités», on fait très souvent référence dans les divers documents consultés à des énergies renouvelables, à des techniques de décarbonation...

C'est dire que ce tableau ne peut rendre compte des liens entre cibles stratégiques. L'industrie robotique qui est un axe stratégique pour Reims est pensé en couple avec l'intelligence artificielle. Dans de nombreux cas, l'alimentaire est en lien avec la santé, le commerce avec le numérique etc.

La cohérence et les synergies entre secteurs d'activité, moyens et objectifs est sans doute la clef du succès.

LES AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DES COLLECTIVITÉS :

La différence est nette entre les plus grandes métropoles et les métropoles de taille intermédiaire.

Les premières, à une exception près (apparemment?) : Toulouse, recourent à des aides directes, alors que les plus petites métropoles, dans la majorité des cas, n'y recourent pas, ou à un degré bien moindre. Celles-ci en restent beaucoup plus souvent à la mise en œuvre des conditions cadres du développement et mettent en valeur la qualité de leur accueil, les possibilités de trouver du foncier etc.

Les aides directes, quand elles existent, ne visent pas uniquement les domaines stratégiques.

Le commerce, l'artisanat, le tourisme, l'économie sociale et solidaire ... bénéficient également des aides des collectivités (Rennes, Aix-Marseille, Lille...). Il convient donc de distinguer les «aides affichées» qui sont des éléments de discours mettant en avant l'innovation, la croissance la recherche etc et les «aides en action», qui relèvent de la gestion pragmatique de l'économie locale.

Pour cause : toutes les métropoles ont en leur sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville où le taux de chômage est élevé, des villages ou des bourgs qui peuvent connaître une forte vacance commerciale, ce qui appelle des mesures de soutien. De la même manière l'agriculture est souvent soutenue, dès lors que l'objectif est de la faire muter vers un modèle plus durable.

Les cibles prioritaires des aides des collectivités sont, d'une part, les entreprises émergentes ; d'autre part, les TPE/PME, le plus souvent en croissance.

Rares sont les collectivités à s'adresser aux grandes entreprises. On retiendra Lille, en précisant que ne sont visées que les nouvelles implantations et à la condition de créer au moins 50 emplois et Rennes où les grandes entreprises peuvent obtenir des financements pour des investissements supérieurs à 500K€ et ayant des impacts environnementaux et sociaux.

D'une manière générale, les aides sont conditionnées.

Par exemple :

- par l'existence d'un projet de transition écologique ou énergétique ou pour aller vers plus de responsabilité sociale et environnementale,
- par une très forte croissance qui demande des investissements importants,
- par la création d'emplois attendue,
- par le fait de porter sur des projets innovants et de faire partie des activités stratégiques,
- par un accompagnement par une structure spécialisée. Rennes soutient les projets de recherche collaboratifs via les pôles de compétitivité, et son soutien à la structuration de filières agroalimentaires passe par Terre de sources qui est une SCIC dont Rennes métropole est membre.

A Clermont-Ferrand, les entreprises ayant un projet de chaleur responsable peuvent être aidées avec un accompagnement par l'Agence Locale de l'Energie et en partenariat avec l'ADEME

Très souvent, ces critères sont cumulatifs.

Par exemple à Aix-Marseille existe une subvention qui s'adresse aux TPE/PME, exclusivement si elles relèvent des 6 filières stratégiques et à la condition d'un accroissement des ETP de 10% sur 3 ans.

A Rennes, une aide à l'investissement pour accroître la capacité de financement des entreprises est possible, à la condition que ces entreprises recrutent dans le respect des principes de la RSE, de l'inclusion... Un suivi annuel est prévu pour vérifier que ces conditions sont bien remplies.

Articuler logique de guichet et appel à projets ou à manifestation d'intérêt.

Les collectivités peuvent ouvrir un guichet où tous les demandeurs qui remplissent les conditions prévues seront automatiquement bénéficiaires de l'aide. C'est un cas assez général.

UNE SYNTHÈSE

Mais certaines et notamment le Grand Lyon semblent préférer les appels à projets qui permettent de moduler les aides accordées, selon l'intérêt des projets, leur contribution aux objectifs fixés par la collectivité. Cela permet aussi de ne pas financer des projets «opportunistes», mais de cibler des porteurs de projet plus volontaristes ou plus innovants. Selon les domaines visés par les aides, les collectivités peuvent mixer logique de guichet et appels à projet.

Enfin, les collectivités qui délivrent des aides directes ont mis en place ou participent à des structures ad hoc.

Elles peuvent être de plusieurs types.

A Aix-Marseille, existe un fonds d'amorçage «AMPA» qui octroie des prêts d'honneur à 0%. Ce fonds est géré par le Pays d'Aix-Marseille qui est une **association** et constitue l'Agence de développement du territoire, dont les acteurs historiques sont Aix-Marseille Métropole et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La métropole de Lille siège au conseil d'administration de HODEFI qui est une **association** créée par la CCI. C'est une plateforme innovation du réseau Initiative France qui intervient dans toute la Région qui peut attribuer des prêts d'honneur.

On retrouve ce même réseau en Maine et Loire où l'association Initiative Anjou, qui octroie des prêts d'honneur, a pour partenaire l'agence de développement de l'agglomération d'Angers, l'ALDEV. Celle-ci a toutefois pour caractéristique d'être composée de deux établissements distincts ; une société publique locale (SPL) pour ses missions de services publics et **un groupement d'intérêt économique** (GIE) pour des missions à caractère commercial.

L'agglomération d'Angers est également, avec 9 autres intercommunalités, membre de Alter éco qui est une **société d'économie mixte** qui construit ou réhabilite des locaux industriels ou tertiaires sur mesure, qu'elle loue ensuite à l'entreprise concernée qui peut ainsi orienter tout son capital vers le développement de ses outils de production.

A Lille, la métropole s'adosse également à la **SAS FINOR-PA** qui intervient en fonds propres dans tous les Hauts de France. Son actionnariat est public (Région, BPI, CCI) et privé. Cet organisme gère également le fonds Captech santé qui est un fonds de capital risque spécialisé dans les technologies de la santé.

Les métropoles de Lyon, de Saint-Etienne et la Caisse des dépôts ont créé un fonds d'amorçage industriel à impact environnementale et social., Il s'agit d'une **société de libre partenariat** (nouveau statut créé en 2015) qui s'apparente à une société en commandite simple. Le commandité est la société de gestion indépendante DEMETER (société à directoire et conseil de surveillance) qui va gérer le fonds. 70M€ ont été souscrits par des investisseurs publics et privés, pour financer des investissements allant de 500K à 5M€. Les deux collectivités ont apporté respectivement 17 et 5M€.

C'est à peu près le schéma qui prévaut à Clermont-Ferrand et Saint-Etienne qui ont créé, avec la caisse d'épargne et le crédit agricole, une société de capital risque «métropoles innovation» qui est une **société anonyme** à conseil d'administration. Elles ont apporté chacune 2,5M€ et visent les 10M€ d'intervention grâce à d'autres apports, privés et publics. Le mandat de gestion est confié à la SA SOFIMAC.

Comme on le voit, les montages sont nombreux et le type de projets que l'on veut supporter influe beaucoup sur la façon de gérer les aides accordées.

Elles peuvent être gérées en régie, transiter par des associations pour des «petits projets» comme l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro, mais aussi passer par des structures commerciales dont la gestion est confiée à des sociétés indépendantes, pour le financement de projets d'investissement plus conséquents et risqués.

Pour des collectivités de taille intermédiaire, l'alliance avec d'autres agglomérations de taille intermédiaire ou avec une collectivité plus grande, peut constituer un moyen de constituer des fonds assez conséquents et d'avoir ainsi les fonds nécessaires au financement de projets plus ambitieux.

STRATEGIES ET AIDES DES GRANDES METROPOLES

RENNES METROPOLE

Il existe un document stratégique, mais il est très générique. Il est question de préserver l'emploi, de conserver les filières historiques tout en renouvelant le tissu économique. Pour cela, il faut créer les conditions du renouvellement par des infrastructures et se positionner à l'international.

Logiquement, l'agglomération a mis en place un système d'aides aux entreprises « à large spectre » mais avec de fortes considérations environnementales et sociales. La stratégie de développement économique structure le soutien aux entreprises autour de six thématiques qui conditionnent les aides apportées par la collectivité :

- Consommation d'énergie
- Mobilité durable

- Recrutement et emploi vertueux
- Economie circulaire
- Numérique responsable
- Achat responsable

Le site « Rennes demain » décline les secteurs stratégiques de Rennes :

- Numérique
- Agriculture et alimentation durable
- Santé et biotech
- ICC (pour laquelle existe un plan stratégique)
- Cybersécurité (avec un dispositif spécifique de soutien à l'émergence de startups et un cyberLab)

Nature	Bénéficiaires
Aide à l'investissement et à la création d'emploi (AICE) pour accroître la capacité de Financement des entreprises B2B	Entreprises qui investissent et recrutent dans le respect de la RSE, Avec accompagnement. 30K€ max et 50% du budget global
Aide à l'investissement dans la transformation écologique et sociale (AITES)	Entreprises B2B qui investissent et recrutent avec des enjeux de développement durable, d'inclusion, de responsabilité
Aide au conseil pour accompagner les transformations écologiques	Accompagnement financier des projets de transformation environnementale et sociale (mobilités durable, achats responsables...)
AAP « créativité croisée » pour encourager la création et la diffusion de contenus ou services numériques innovants (30K€ max)	Projets expérimentaux ou transdisciplinaires
Soutien à la participation à des rencontres professionnelles dans le champ des ICC (de 500 à 5000€)	Soutien à la présence des petites entreprises dans des manifestations professionnelles
AAP Ecomotive	Entreprises de l'ESS. Subvention d'investissement si création d'emplois et respect du développement durable
Pass commerce et artisanat, Travaux de mise aux normes, équipements de production, réductions des impacts...	TPE installées dans des communes de moins de 5 000 habitants ou en QPV
Aides à la labellisation éco-responsable des hébergements touristiques,	Subvention (70% des dépenses, max 2000€) des frais d'audit et d'adhésion
Aides à l'investissement pour la modernisation et à la décarbonation des hébergements touristiques	Modernisation, amélioration qualitative avec impacts social et environnemental positif. (20% des investissements, entre 50 et 250K€)
Avance remboursable pour aide au lancement de projets en transformation alimentaire	Projet en lien avec Terres de Sources (dans le cadre du PAT)

- ESS et économie circulaire avec des aides de 197K euros/an
- Mobilités (décarbonées) avec une pôle d'excellence industrielle avec incubateur, pépinière...
- Commerce
- Tourisme
- Bâtiment durable

Pour chacun de ces domaines, le site fait état des enjeux, des entreprises locales, des réseaux, des centres de recherche, des structures d'accueil etc . Et renvoie essentiellement aux aides qui figurent sur le site de Rennes Métropole

Nature	Bénéficiaires
Soutien aux projets de recherche collaboratifs (entreprises+ ESR) via les pôles de compétitivité avec portage administratif et financier par la Région pour le compte de Rennes métropole	Au moins deux entreprises et un centre de recherche/université
Avance remboursable pour la structuration de filières agroalimentaires locales et durables	Association, groupements, entreprises de transformation, dans le cadre de Terre de sources : sécurisation financière pour projets locaux.
Bonus de Rennes métropole au prêt d'honneur	Avec accompagnement, pour l'installation en agriculture
AMI Soutien aux projets collaboratifs agricoles	En cohérence avec PAT, agriculture et alimentation durables
AAP pour aides directes aux entreprises de l'ESS	Dans le cadre du schéma de développement de l'ESS
Allocation d'installations scientifiques	Chercheurs recrutés depuis moins de 3 ans pour installation/démarrage de travaux de recherche
Aides à l'acquisition d'équipements scientifiques structurants ou différenciant	Sur AAP
Aides aux manifestations scientifiques	
Chaires de recherche	Chercheurs extérieurs, non encore recrutés
Bourses de mobilité internationale	Pour doctorants souhaitant aller ailleurs ou extérieur欲する venir à Rennes Métropole.

<https://economie.metropole.rennes.fr/>

AIX MARSEILLE METROPOLE

Sur le site de la métropole, est fait mention d'une mission développement et attractivité économique qui compte 25 personnes et propose un accompagnement individualisé mais généraliste. Vient ensuite l'offre de service classique (foncier/immobilier, soutien à l'entrepreneuriat, mobilité R&D...). Le site rappelle également les salons, les RDV business.

Le plus intéressant c'est l'onglet « Une métropole monde » qui décline, en la justifiant précisément, la stratégie de développement. Parmi les axes mentionnés, certains sont banals : Mobilisation des fonds européens pour financer le PLIE, soutien à l'université etc

Pour les cinq axes suivants, 3 sont plus originaux

Ecologie et énergies (assez classique mais important car les vulnérabilités sont importantes localement)

- Soutien à l'économie circulaire, réemploi
- Sobriété foncière
- Anticipation des vulnérabilités
- Connectivité des ZAE
- ESS, décarbonation

Terre de cinéma et de créativité

- Nombre de jours de tournages, nombre d'emplois et création d'une mission cinéma et tournages en 2023
- Fonds d'aide cinéma, audio-visuel, multimédia avec 275K€ de financement pour 8 projets
- Convention de coopération avec Etat, CNC, Région Vaucluse et Alpes Maritimes
- Création dans le cadre du plan France 2030 de la Cité régionale et méditerranéenne du cinéma et de la Grande fabrique de l'image

Industries créatives et culturelles, avec une feuille de route à 2024 qui décline 30 actions spécifiques pour soutenir les entreprises du secteur

- Soutien aux événements d'e-sport (tournois internationaux)
- Soutien au salon du livre et développement d'un festival « lecture par nature » sur 58 communes
- Parcours d'art urbain à ciel ouvert Mauma avec une fresque côté garde Saint Charles et un musée du street art à venir
- Soutien aux spectacles, art lyriques Aix, Roques d'Anthéron, contrat de filière avec la DRAC, CNM, Bouches du Rhône avec AAP
- FASK structure l'éco-système de la mode avec

des formations, des boutiques éphémères, des expos par des jeunes créateurs et soutien à la création d'un FASK Lab.

Activités touristiques, art de vivre et développement durable avec un nouveau schéma de développement qui porte sur les quatre saisons et tous les territoires provençaux.

- Définir une gouvernance lisible
- Définir un schéma d'hébergement
- Définir des parcours touristiques cohérents
- Créer un incubateur du tourisme et investir dans le tourisme de demain
- Analyse de la filière croisière
- Tourisme d'affaires

Développement d'un Hub Méditerranée-Europe-Afrique

- Renforcement du positionnement avec création du réseau AfricaLink entre entreprises et accueil des étudiants africains

Travail conjoint dans les domaines de la ville et du développement durable, de la sécurité, du sport-santé-bien être et du numérique avec pour vecteurs d'innovation ;

- industrie, énergie et logistique
- Low Tech
- Industries culturelles et créatives
- Organisation d'événements :
- Emerging Valley pour soutenir l'innovation et les startups des deux côtés de la méditerranée
- Euromaritime
- Babel Music XP
- Forum Europe Afrique.

Ce qui est intéressant dans le cas d'Aix-Marseille c'est 1°) qu'on ne se contente pas d'un bureau des tournages. L'ambition est de développer un vrai cluster autour de l'ensemble des ICC et en relation avec la méditerranée et l'Afrique

2°) que la métropole se saisit de sa position charnière pour développer des activités avec l'Afrique, qui sont aussi bien culturelles qu'économiques.

3°) qu'elle ne se laisse pas porter par son succès touristique mais qu'elle entend mieux l'organiser, le rendre environnementalement compatible et porter cette volonté au-delà de ses frontières en englobant toute la Provence, quitte à revoir la gouvernance.

La Métropole Aix Marseille Provence a également développé des aides financières aux entreprises même si elle met surtout en avant les dispositifs publics nationaux et régionaux

Nature	Bénéficiaires	Montant
Aide à la modernisation et à l'exploitation de locaux vacants dans les centralités	Travaux de 2nd œuvre, équipement professionnel, pour commerce ou artisan ayant un projet dans le périmètre défini	20K€ max, 30 projets par an max
Exonération fiscales	Commerçants, artisans et certains services situés en QPV	Exo taxe foncière bâtie, CFE et CVAE (dégressive)
Dispositif d'aide financière directe aux entreprises versée sous la forme d'une subvention	TPE ou PME du Territoire, exclusivement industrielles ou de services à l'industrie des 6 filières économiques stratégiques, Augmentation des ETP au minimum de 10% sur 3 ans	200 000 € par entreprise pour Acquisition de locaux professionnels, Extension d'un bâtiment existant, Réhabilitation d'un bâtiment existant
Le dispositif ZFU-TE permet de bénéficier d'une exonération fiscale sur leurs bénéfices.	Entreprises créées ou implantées en ZFU avant le 31/12/2025. structures ayant moins de 50 salariés et un CA ou total de bilan inférieur à 10 millions d'euros. Les entreprises imposables dans la catégorie des BIC, BNC ou soumises à l'impôt sur les sociétés.	
Aide en faveur de la mobilité propre	PME, associations reconnues d'utilité publique et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) installées en ZFE	500 à 5000€ selon type de véhicule acheté. Une seule aide par entreprise
Fonds métropolitain Aix Marseille Provence Amorçage (AMPA)	Porteurs de projets technologiques et innovants	Prêt d'honneur entre 20 et 40K€ , à taux zéro
Fond métropolitain Aix Marseille amorçage (AMPA)	Porteurs de projet à caractère technologique et innovant Projetant de s'implanter sur le territoire de la Métropole. Ne pas avoir créé son entreprise	Un prêt d'honneur entre 20 000 et 40 000 € à taux 0% pour propulser votre projet

<https://ampmetropole.fr/missions/developpement-economique-et-attractivite/reseau-eco-une-offre-de-services-complete-pour-les-entreprises/>

Le fonds d'amorçage AMPA (Aix Marseille Métropole Amorçage) est co-financé par l'Etat, Aix-Marseille Provence et il est géré par Pays d'Aix Développement qui est une association. Son conseil d'administration est composé de représentants de la métropole, des chambres consulaires, de branches professionnelles, des universités et grandes écoles, des aménageurs publics...

Le comité de sélection des dossiers est composé de : Métropole Aix-Marseille-Provence, ACG Management, Airbus Développement, Arts & Métiers Campus d'Aix-en-Provence, BPI France, Caisse d'Epargne, CCI-AMP, CIC Lyonnaise de Banque, Crédit Agricole, DIRECCTE, les Mines Saint-Etienne Campus Georges Charpak, Incubateur Belle de Mai, Incubateur Impulse, INPI PACA Ouest, Pays d'Aix Développement, Pépinières, Pôles de compétitivité, Provence Promotion, Réseau Entreprendre, Total Développement.

METROPOLE EUROPENNE DE LILLE

Présente l'intérêt d'avoir défini des filières prioritaires et d'avoir mis en place des aides financières spécifiques.

Les filières stratégiques :

- Numérique et ICC
- Santé, alimentation
- Textile et matériaux innovants
- Tertiaire, distribution et e-commerce

Ces filières ont été définies dans le cadre du projet stratégique de transformation économique du territoire qui a été réalisé avec l'Etat, la Région, CCI, CM, CA, Universités, Université catholique, MEDEF, Agence d'urbanisme, CRESS, comité Grand Lille.

La MEL a 5 sites d'excellence qui correspondent aux 5 filières économiques prioritaires.

EURASANTE ; qui comprend un bio incubateur et accélérateur pour accompagner les projets via le GIE Eurasante. La MEL Soutient Captech santé (4M€/5ans) qui

est un fonds régional spécialisé (voir plus bas).

EURATECHNOLOGIES, depuis 2008 pour accompagner et accélérer les entreprises du numérique. Création d'un lieu destiné au e-commerce/marketing/formation et création d'un Campus cyber territorial en 2022 : 3,5M€ d'investissements de la MEL

EURACREATIVE («la plaine image») : consacré aux ICC qui regroupe 3 écoles, un incubateur et un accélérateur jeu, images, vidéos, web, ed tech

EURALIMENTAIRE : correspond au marché de gros où se développent des startups, un incubateur et un accélérateur, Créo réseau Innov'Alim avec AMI

EURAMATERIALS, pôle de compétitivité qui lie entreprises de transformation de matériaux et université-recherche. A son propre site internet.

Les aides possibles sont nombreuses, mais on ne sait pas toujours ce que la MEL finance en propre ou avec d'autres organismes.

Zoom sur le fonds d'investissement FINORPA

Le FINOPA est un fonds d'investissement créé en 1984, qui agit sur l'ensemble des Hauts de France avec un actionnariat public/privé : Région, BPI, CCI, CA, Caisse d'épargne, Crédit Coopératif, MACIF, France Active, SOCODEN, Aésio Mutuelle. Plus des investisseurs privés. Ce fonds vise les PME et les entreprises à potentiel. Equipe de 17 personnes

Intervention en capital risque pour les jeunes entreprises à potentiel	Finance des startup ou TPE en démarrage par des apports en fonds propres, ou quasi fonds propres avec un ticket allant de 150 à 500K€
Interventions en capital développement pour la croissance des entreprises	Pour des PME de moins 50 salariés et moins de 10M de CA. Apports en fonds propres, ou quasi-fonds propres allant de 300K€ à 1M€ et en emprunt obligataire de 150K€ à 400K€, remboursable en 3 ou 4 ans avec différé.
Intervention en capital transmission	Pour faciliter les reprises d'entreprises. Apports en fonds propres, ou quasi-fonds propres et en emprunt obligataire
Fonds CAPTECH Santé	Intervient en phases précoce de développement de projets en biotech-santé (nouvelles molécules, dispositifs médicaux, santé et nutrition numériques, nutrition humaine et animale).
Fonds Territorial Métropolitain initié par Finorpa et la MEL, sous forme d'une SAS créée en 2022 avec un apport initial de la MEL de 600K€	Pour accompagner la transformation des petites PME, ce qui manquait et a justifié la création du fonds. TPE / PME métropolitaines industrielles ou relevant des filières d'excellences de la MEL

Nature	Bénéficiaires	Montants
Favoriser la localisation de projets d'implantation créateurs d'emplois.	20 emplois min pour PME, 50 emplois créés par GE	Dépenses d'investissements productifs neufs, d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production, d'investissements incorporels liés au projet de développement, BFR, coûts salariaux, frais de personnel.
Soutenir les entreprises industrielles et de services à l'industrie dans leur phase de création et/ou de reprise.	Jeunes TPE (-10 CDI) industrielles, productives ou services aux entreprises	Dépenses d'investissements. Productifs et aménagements nécessaires à l'installation de l'outil de production, d'investissements incorporels avec un projet d'investissements (hors immobilier) d'au minimum 150 000 € HT sur trois ans
Accélération des projets de développement des entreprises afin de renforcer leur compétitivité (Fond Régional de Recherche et d'Innovation)	- 1 000 salariés, projets d'innovation dans les domaines d'excellence de la métropole ou innovation social et durable	Dépenses d'investissements productifs, d'investissements incorporels liés au projet d'innovation.
Initiatives économiques solidaires	AAP pour entreprises de l'ESS	Subvention en fonctionnement plafonnée à 30 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable.
Développement d'activités économiques solidaires	Pour entreprises de l'ESS, extension d'activité, essai-mage territorial...	Subvention en fonctionnement plafonnée à 30 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable.
Soutenir les PME à passer un cap stratégique de leur développement.	TPE/PME industrielles, productives ou services aux entreprises	Dépenses d'investissements. Productifs et aménagements nécessaires à l'installation de l'outil de production, d'investissements incorporels avec un projet d'investissements (hors immobilier) d'au minimum 150 000 € HT sur trois ans
Soutenir les grandes entreprises dans leur stratégie de développement		Investissements supérieurs à deux millions d'euros et création de plus de 100 emplois
Aider les entrepreneurs / dans projet de rénovation et/ou d'extension de leurs bâtiments afin d'améliorer les performances thermiques et énergétiques.	TPE / PME (de 5 à 249 salariés), industrielles, productives et les services aux industries.	Les travaux de rénovation et/ou d'aménagement : - amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments ; - amélioration de la performance énergétique des bâtiments ; - l'amélioration de la gestion des eaux, des déchets ; - toute opération de végétalisation - les honoraires liés à la conduite du projet ou les études préalables

La MEL est également partenaire de HODEFI, plateforme d'innovation du réseau Initiative France qui peut accorder des prêts pour des projets innovants en phase d'amorçage et qui travaille à l'échelle Hauts de France. En 2025, 1,33M € de prêts ont été accordés

METROPOLE GRAND LYON

L'agence d'attractivité Onlylyon (ex Aderly) a un statut associatif, elle a été fondée par la ville, l'agglomération, l'aéroport, le centre des congrès, Eurexpo, la CPME 69, la CMA et le MEDEF et avance avoir 20 partenaires privés privilégiés. La métropole de Lyon, après la crise COVID, a mis en place la démarche OCTOPOD pour recentrer à la fois son organisation et ses interventions.

Sur le premier plan, il s'agit d'ouvrir sur un territoire plus large que Lyon, d'animer la coopération économique territoriale et d'adapter l'organisation et les outils

Sur le second plan, il faut «attirer ce qui nous renforce». Le territoire doit être sélectif (rareté du foncier...), ce qui les a conduits à une « revue de filières » pour combler les manques et renforcer l'existant.

Ce renforcement va passer par une régénérescence par l'international. Ils s'appuient sur un réseau de 27 000 ambassadeurs pour développer cet axe stratégique, avec des prospections internationales, des salons, des rencontres d'affaires spécialisées (IAA, santé, Finances...).

Pour le reste, il faut 1° Compter ce qui compte, 2° Miser sur les talents (deuxième axe stratégique après l'international), 3° Adapter l'offre de services à ces nouvelles cibles.

Ils s'appuient sur un effectif de 36 personnes et sur 96 experts issues de leurs services ou de ceux de la métropole.

Ce qui est intéressant dans ce cas, c'est qu'il y a eu une revue de filières qui permet de définir les secteurs stratégiques (et non se contenter de mettre en avant l'existant) et une stratégie d'intervention : l'international (et les talents) avec le développement fort du réseau d'ambassadeurs.

Les filières d'excellence sont :

- Santé/sciences de la vie (immuno-infectiologie, Cancérologie, neurosciences et nutrition comme priorités)

- Alimentation, agriculture et gastronomie
- Cleantech
- Tourisme responsable
- Culture et création
- Logistique et transport
- Services aux particuliers et aux entreprises
- Numérique

Par ailleurs le site renvoie aux principaux secteurs de l'économie locale

- Systèmes productifs/industries
- Chimie/environnement/écotechnologies/énergies
- Services à Impacts et ESS

Côté aides aux entreprises, elles sont difficiles à discerner sur le site. Pour cause, Grand Lyon globalement accompagne les porteurs de projets vers les dispositifs de financement existant (BPI, ADEME, Business Angels, Fonds d'investissement...). Le site met en avant qu'il existe plus de 1 000 dispositifs d'aides en France.

Toutefois, les entreprises peuvent recourir à des financements locaux.

Pour savoir quels sont ces financements, il faut s'en remettre aux AAP de la métropole ou aux dispositifs d'accompagnement à la transition écologique qui est là aussi une orientation forte de la politique locale.

La métropole avance consacrer 20M d'euros d'aides directes pour la transformation des entreprises :

- aides à la transformation des modèles,
- préservation des ressources,
- création d'emplois utiles et accessibles,
- entrepreneuriat et coopération,
- création des conditions du mieux vivre.

Dispositifs	Bénéficiaires
AAP BEGES collectifs	Entreprises et collectifs qui veulent réduire leur impact environnemental via la réalisation d'un BEGES. Pour TPE et PME, 50%HT des dépenses, max 4000 euros par entreprise
AAP Achats responsables	Pour TPE, PME, PMI. 8K euros max pour financer l'accompagnement des entreprises
AAP Sociétés à mission	idem
AAP Analyse du cycle de vie	idem mais 10K max
AAP Démarches de transition	
AAP Transition des outils de production	Dans le cadre de Lyon Energie et Lyon énergie+
AAP Déchets	
AAP Transformation durable	
AAP Education artistique et culturelle	Soutenir des initiatives d'acteurs culturels pour des projets s'adressant aux collégiens.nes
AAP Transition écologique des entreprises.	Pour les accompagner dans leur transition. Jusqu'à 50% du coût du projet qui doit avoir des impacts environnementaux et sociaux, avec un maximum de 50K€
AMI soutien à la transformation des services d'autonomie à domicile	
Marathon de la biodiversité	Entreprises situées sur des territoires en restauration écologique, prise en charge de l'investissement : plantation de haies, création de mares...
Aide à l'acquisition de véhicules propres pour le transport de marchandises	Micro-entreprises, PME et associations, variable selon véhicule
Fonds de soutien à la pérennisation du commerce de proximité	Subvention d'investissement, max 5K pour la sécurisation des locaux d'indépendants en rez de chaussée.
Fonds de soutien à l'innovation sociale	
Le territoire s'est doté d'une société de capital investissement (Le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain Lyon / Saint Etienne) doté de 50 à 100M€/12 ans, elle est gérée par la société DEMETER. Ont participé au financement : les métropoles de Lyon et de Saint Etienne, la banque des territoires, des industriels, des banques.	Fonds pour les jeunes sociétés industrielles, de l'amorçage à la présérie. L'investissement doit être compris entre 500K€ et 5M€

NB : « Demeter est un acteur européen majeur de l'investissement en capital risque, capital développement et infrastructure dans la transition énergétique et écologique. Ses fonds investissent de 1 à 30 millions d'euros pour soutenir les entreprises du secteur à tous les stades de leur développement : startups innovantes, petites et moyennes entreprises, projets d'infrastructure. L'équipe de Demeter compte 38 personnes basées à Paris, Lyon, Bordeaux, Madrid et Düsseldorf, gère 1,3 milliard d'euros et a réalisé 230 investissements en 17 ans. »

Il existe également un fonds de soutien à l'organisation de colloques, manifestations et événements scientifiques

GRENOBLE ALPES METROPOLE

La Stratégie 2030 annonce 80 actions réparties en 4 objectifs

-**Métropole créatrice d'activités innovantes** : soutien aux filières innovantes pour la transition écologique et l'économie circulaire, laboratoire d'innovation pour la transition et promotion des innovations sociales

-**Métropole inclusive et attractive** : retour à l'emploi des plus vulnérables, accompagnement des recruteurs sur les métiers en tension, évolution des formations, découverte des métiers, accès à l'emploi et attrait des talents.

-**Métropole résiliente en transition** : accompagner l'évolution des pratiques des entreprises : information, appui à l'économie circulaire, labels, accompagnement des transformations des entreprises, logistique durable, construction bioclimatique, solaire en toiture, végétalisation, achats locaux.

-**Métropole productive et responsable** : accompagner l'évolution des pratiques des salariés : jardins partagés, mobilités douces

La métropole s'appuie sur son agence d'attractivité Invest in Grenoble Alpes qui travaille sur tout le département de l'Isère et qui affiche 6 filières d'excellence :

- Electronique/numérique
- Energies
- Chimie/environnement
- Santé
- Sport/montagne
- Mécanique et métallurgie.

L'agence d'attractivité a élaboré une plaquette pour chacune de ces filières mais elles présentent juste les ressources locales : CEA, Polytechnique, entreprises, pôles de compétitivité...

On ne sait pas ce que la métropole offre exactement. Plus précisément, on ne sait pas si ce sont des filières dites clefs parce que fortement développées, ou si elles sont dites clefs parce que jugées stratégiques, quel que soit leur poids sur le territoire.

Quelques aides aux entreprises sont affichées :

Le fonds d'investissement CoopVenture a été créé par le mouvement des scop, French Tech in the Alps, ALMA (éditeur de logiciels), crédit coopératif, groupe UP, Idéa group, Grenoble Alpes Métropole, CC du Grésivaudan.

French Tech in the Alps-Grenoble est une SCIC qui, alliée avec Annecy, Chambéry, Valence-Romans, forment French Tech in the Alps.

CoopVenture vise les sociétés innovantes du numérique à forte implication des salariés, soucieuses de l'emploi local et de la solidarité. Il apporte des fonds propres (10 / 300K€ en phase d'amorçage en contrepartie d'une prise de participation au capital. Les fonds avancés ne sont pas remboursés, mais l'entreprise bénéficiaire investit par la suite dans le fonds en souscrivant des actions. Le bénéficiaire devient ainsi propriétaire d'une partie du fonds.

Nature	Bénéficiaires	Montants
Rénovation énergétique des bâtiments, mise aux normes	TPE/PME -250 salariés, -50MCA	30% des travaux HT, 50K€ max
Faire des travaux dans mon commerce : investissements éco d'énergie, enseigne	Commerces, artisans, services ayant un CA < à 1M et une surface de vente < à 400m2	900 à 10 000€
Faire des travaux dans mon hôtel/ camping : accessibilité PMR, sécurité, économie d'énergie...		750 à 20000€
Investissements : fonds d'investissement pour l'innovation numérique	Entreprises du numérique émergentes et en croissance et à statut coopératif	
Fonds chaleur	Investissement en production d'énergie renouvelable	65% des investissements max
Diagnostic de la flotte automobile		1000€
Aide à l'achat d'un véhicule à faibles émissions	TPE/PME	18K€ max
Subvention d'investissement pour la RD dans la filière mécanique/métallurgie	Etudes de faisabilité TPE/PME Industrie du Futur ou amélioration de la performance industrielle	80%, max 10K€. Menée avec EDF, CC Grésivaudan et Pays voironnais, CM, CCI, Crédit Mutuel, pôle de compétitivité CIMES
Tests grandeurs nature de dispositifs innovants	ESS ou entreprises de transfert de technologie accompagnée	Voir AAP, MAD d'équipements, d'infrastructures, données
Subvention pour participation à des salons professionnels		
Subventions d'investissement projets collaboratifs labellisés par les 5 pôles de compétitivité		
Subvention de fonctionnement	ESS	Sur AAP
Aides à l'agriculture	Installation, investissement, agri-environnement	
Subvention à l'organisation d'événements		

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/870-tous-les-dispositifs-d-aide-aux-entreprises.htm#par9030>

TOULOUSE METROPOLE

Il n'y a pas beaucoup d'information sur le site de la métropole. Il faut se reporter au site Invest in Toulouse (9 personnes)

C'est un site d'agence d'attractivité classique : promotion du tourisme, des congrès, services d'accompagnement des entreprises, aide à la recherche de foncier ou d'immobilier...

Le site affiche ses pôles d'excellences, les entreprises existantes :

- Aéronautique, spatial, avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley (qui englobe tout le sud-ouest) autour de l'aéronautique, de l'aviation légère décarbonnée, de l'espace, des drones
- IA, et énergies renouvelables, accélérateur, IOT Valley (financée par des fondations)
- Mobilités du futur avec Living Lab pour expérimenter en grandeur nature et cluster de la mobilité intelligente
- Environnement (renvoie au PCAET)
- Energie solaire et développement durable : H2, énergie solaire et Hydéo pour développer la filière H2....
- Sciences de la vie : développement de l'Onco-pôle, IA

Mais on ne sait pas exactement comment la métropole de Toulouse intervient. On ne trouve pas non plus mention d'aides directes aux entreprises.

A noter l'existence d'un bureau des tournages et d'une école du cinéma pour développer les tournages avec un fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle (avec DRAC, CNC, Région Occitanie et l'agglomération de Montpellier). Ce fonds lance des AAP.

Le site se contente de montrer que les salaires, les locations de bureau etc sont plus faibles qu'à Paris et dans la plupart des autres grandes agglomérations françaises. Elle met en avant les entreprises déjà présentes, les formations disponibles, les centres de recherche...

Pour le reste, ce qui est proposé c'est de l'accompagnement au recrutement, à la recherche de financements, aux démarches administratives, à l'installation, au réseautage...

S'il existe des aides directes, elles sont bien cachées!

LES AGGLOMERATIONS DE TAILLE INTERMEDIAIRE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

On est sur un cas particulier car l'économie locale est essentiellement industrialo-portuaire avec des industries lourdes à reconvertis. Le site de la métropole indique comme filières historiques : le commerce maritime, la logistique et l'industrie et des filières d'avenir : les énergies propres, le numérique et l'écomobilité.

L'action de la métropole, en partenariat avec l'Etat et d'autres structures repose sur:

- le projet de ville portuaire intelligente (Lauréat de l'AAP TIGA)
- La démarche d'écologie industrielle
- La cité du numérique, au cœur du campus, où s'installera l'école 42, l'EM du Havre etc. Le budget est de 8M€ dont 1,3 pour la région et 0,3 pour le département.
- Le Pacte territorial écologique et industriel du Havre Seine Métropole qui est construit autour de 5 axes stratégiques :

1. Conduire les transitions du paysage industriel et portuaire

Volet 1.1 - Accompagner la transition industrielle en implantant de nouvelles activités répondant aux enjeux écologiques

Volet 1.2 - Réduire l'empreinte écologique de la zone industrialo-portuaire par la structuration de filières énergétiques (hydrogène, photovoltaïque)

Volet 1.3 - Optimiser le foncier disponible pour l'implantation de projets de développement économique

Volet 1.4 - Soutenir le développement d'une plateforme industrielle

Volet 1.5 - Consolider la prévention et la gestion des risques

2. Mettre en circularité les ressources produites sur le territoire et à proximité

Volet 2.1 - Accompagner l'agriculture pour renforcer une alimentation locale

Volet 2.2 - Valoriser les déchets et les coproduits du territoire (production de gaz vert, réemploi, recyclage...)

Volet 2.3 - Valoriser les productions de vapeur/chaleur industrielle

Volet 2.4 - Développer un écosystème de services basé sur le partage de données et l'utilisation de canaux d'information innovants

3. Accompagner les opérateurs de tous les modes de transport dans la performance environnementale et faciliter les déplacements sur le territoire

Volet 3.1 - Accompagner l'agriculture pour renforcer une alimentation locale

Volet 3.2 - Déployer la mobilité en énergie propre (s'applique au port)

Volet 3.3 - Favoriser les mobilités quotidiennes et touristiques par le renforcement de l'intermodalité et des cheminement doux

4. Restaurer, valoriser et promouvoir les espaces naturels littoraux et estuariens

5. Accompagner et traduire le Pacte territorial dans sa dimension humaine, sociale et économique

Ces axes s'appliquent essentiellement au port, à l'industrie mais le tourisme littoral et l'agriculture figurent également au programme. Dans le pacte, chacun des volets est encore précisé.

Naturellement, vu la nature des projets, la collectivité va s'appuyer essentiellement sur les fonds d'Etat, dans le cadre des grands programmes de décarbonation.

On est là sur un cas très particulier, puisque l'économie locale est très centrée sur les activités industrialo-portuaires. On ne trouve pas sur le site de la métropole mention d'aides accordées aux entreprises.

LIMOGES METROPOLE

La communauté urbaine met en avant son écosystème ESTER Technopole, qui comporte un incubateur AVRUL, où les entreprises peuvent également bénéficier d'un accompagnement spécifique, dédié à l'essor des projets de haute technologie.

Les filières stratégiques du territoire :

Céramiques et Traitements de surface

Territoire historique de la porcelaine, Limoges Métropole a développé une expertise autour de la céramique technique, entre science des matériaux et génie des procédés. La filière est animée par le Pôle Européen de la Céramique qui permet d'innover dans des domaines industriels divers, tels que l'aérospatial, la santé ou l'électronique.

Électronique, Hyperfréquences et Photonique

Filière Électronique, Hyperfréquences et Photonique, rendue possible grâce à un institut de recherche, XLIM, un centre de transfert de technologie, CISTEME et un pôle de compétitivité, Alpha-RLH qui fédère les entreprises du secteur.

Eau et environnement

Réunit de nombreux acteurs : EPTB de la Vienne, syndicats de production et de distribution d'eau potable ou d'aménagement de rivières, Université de Limoges, école d'ingénieurs ENSIL/ENSCI, Office International de l'Eau, et considérant toutes les entreprises fédérées au sein de SOLTENA dont le siège est à Limoges.

L'ambition est de devenir l'un des premiers territoires en transition hydrique d'Europe, en intégrant ainsi le réseau mondial des « Water Sensitive Cities ».

Santé et Autonomie

Filière « santé, vieillissement et autonomie », grâce à la l'Université et au CHU, au Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine et aux entreprises engagées dans le domaine de la santé notamment regroupées au sein du cluster AL-LIS-NA.

Viandes durables et agro-alimentaires

Numérique et cybersécurité

La liste des aides aux entreprises est particulièrement étoffé comme le montre le tableau page de droite

Il existe de surcroit un appel à projets « Filières d'excellence » destiné à soutenir la reprise ou la création d'entreprises au sein des 6 filières d'excellence prioritaires du territoire : électronique, hyperfréquences & photonique, céramiques & traitement de surface, eau & environnement, santé & autonomie, viandes durables & agroalimentaire, numérique & cybersécurité.

Il s'adresse aux start-up de moins de 3 ans et toutes les entreprises PME souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire de Limoges Métropole.

Dispositif	Bénéficiaires
Aides aux investissements immobiliers des entreprises commerciales.	<p>Commerces de détail, industries alimentaires, de fabrication de boisson ou de fabrication de textile, services à la personne, activités de restauration non franchisées bénéficiant d'une reconnaissance de qualité.</p> <p>A destination des TPE : exploitantes ou propriétaires d'un espace commercial inférieur à 500 m² et implantées dans les centres-villes, centres-bourgs et les quartiers prioritaires de la politique de Limoges Métropole.</p>
Aide aux investissements immobiliers des activités industrielles	<p>Industries, filières technologiques d'excellence, commerces de gros, construction ou logistique dès lors que le projet immobilier répond à un besoin exprimé du territoire et a un impact majeur sur l'emploi.</p>
Aide aux investissements immobiliers des activités touristiques	<p>Hébergements marchands, sites de visites (musées, parcs animaliers...), de loisirs et activités de pleine nature à dimension touristique (centres équestres, location de canoë...)...</p>
Aide à la transformation numérique - Coup de pouce digital	<p>PME employeuse industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou de services</p>
Aide à la transformation numérique - «Coup de pouce Cyber» :	<p>Aides à investissements matériels, Logiciels, Prestations d'audit et d'analyse de risques pour toutes les PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel ou de services, comptant au moins 1 salarié et en activité depuis au moins 3 ans</p>
Aide à la transformation numérique - Agriculture numérique	<p>Exploitations agricoles avec ou sans salarié, en activité depuis au moins 3 ans. Pour les projets qui permettent d'améliorer la compétitivité des exploitations, les conditions de travail, l'impact environnemental et le bien-être animal, l'optimisation de la conduite des cultures, la diminution des risques de maladies au sein des élevages</p>
Aide à l'expertise «Champions du territoire»	<p>Structuration, diversification et développement à l'international des PME et startups porteuses du territoire. pour toutes les entreprises de plus de 3 ans ayant au moins 1 salarié, disposant d'une situation financière saine avec des capitaux propres positifs et avec une croissance de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 10% par an.</p>
Aide à la transition hydrique « Optimeau »	<p>Co-financement des prestations extérieures liées à la gestion de l'eau de l'entreprise : études d'opportunités, d'impacts, audits, formations, etc. Pour optimiser les process et les pratiques, baisser les consommations d'eau et d'énergie, économiser et s'engager dans la transition hydrique.</p>

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

On trouve les 7 filières d'excellence sur le site de la métropole :

- Mobilité durable et décarbonée, existe un CMQ production industrielle de demain et un CMQ aéronautique et spatial
- Energie renouvelable
- Economie circulaire et matériaux durables avec le Pôle de compétitivité AXELERA (chimie) et un accélérateur d'entreprises
- IAA, autour du Pôle de compétitivité VEGEPOLYS Vallée et un pôle de recherche autour de l'INRAE
- Ingénierie et technologies du futur : numérique, IOT, IA, autour du Pôle CIMES

- Santé et bien être avec une fondation spécialisée (Anal-gésia), du cancéropôle et du CMQ biothermalisme, bien être et pleine santé
- ICC, avec un festival international du court métrage et un cluster dédié et un incubateur : Huc-ic

La métropole agit via son Agence Invest in Clermont qui expose les possibilités d'accompagnement, d'incubation, d'accélération, de « logement », les événements organisés, les possibilités de réseautage et surtout les aides aux entreprises qui sont nombreuses,

Dispositif	Bénéficiaires	Montant
Recrut sénior	Entreprises/association qui recrute un +50 ans	3000€ pour un CDDL, 5000€ pour un CDI
Challenge ouvre boite	Concours pour mise en valeur d'une entreprise à impact	5 fois 4000€ (jeune, femme, 3 QPV)
Coup de pouce	Commerce/artisanat dans les centres bourgs/QPV	Max 10000€
Changement de véhicule	Subvention pour changer 1 véhicule Crit'Air 5 ou NC	Max 3000€
Fonds d'amorçage industriel	jeunes sociétés industrielles innovantes et à impact	De 500K à 1M€
Fonds pour l'innovation	Aide pour les projets incubés localement notamment par Clermont Auvergne Innovation, filiale valorisation de l'université et de l'INRAE	Max 20000€
Recherche action	AAP pour des recherches associant universitaires/entreprises	Max 50000€
Capital risque innovation	Startup, TPE et PME en forte croissance	de 200K à 400K€
Coach web	Commerce artisanat, entreprises -50 salariés voulant développer leur visibilité	Max 2500€ avec accompagnement
Prêt d'honneur à taux zéro	Pour renforcer l'apport personnel et obtenir des financements bancaires pour les créateurs	Max 25000€, sans garantie
Abondement du fonds de prêt d'honneur	Pour entreprises innovantes, prêts à taux zéro	Max 50000€
Avec ADEME contrat chaleur+demain	Entreprise ayant un projet de chaleur renouvelable	70% études, 50% investissements. Avec accompagnement ALE

Le capital risque innovation est porté par la Société de Capital Risque Métropoles Innovations, initialement dotée de 5,5M€, créée par les métropoles de Clermont-Ferrand et de Saint-Etienne, avec la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Le fonds est piloté par SOFIMAC qui est une société de gestion indépendante spécialisée dans l'innovation, notamment en santé, cleantech...

ANGERS LOIRE METROPOLE

Concernant la stratégie économique, on trouve peu de choses sur le site de l'EPCI, mis à part un schéma directeur (très détaillé) qui courrait jusqu'en 2017 et qui proposait de travailler :

- Les équipements structurants : offre foncière et immobilière, grands projets urbains pour accueillir des activités métropolitaines et des parcs dédiés à l'innovation
- De déployer un plan de promotion économique, de marketing et développer un réseau d'ambassadeurs pour se développer à l'international
- De structurer des filières prioritaires : Végétal (Pôle de compétitivité Végépolys)
- Electronique/numérique
- Santé/biotechnologies
- Tourisme
- Sans oublier l'économie créative et culturelle et l'ESS pour laquelle un fonds de dotation a été créé par Angers Loire Métropole et l'inter-réseau de l'ESS en Anjou.

Le tout en cherchant à croiser les thématiques.

Les dispositifs d'aide aux entreprises sont portés par Angers Loire Développement (ALDEV) qui est un établissement public industriel et commercial créé en 2000 à l'initiative d'Angers Loire Métropole.

D'une manière générale, Angers Loire Métropole s'appuie sur des outils mutualisés à l'échelle du Maine et Loire et propose peu d'aides directes, mais oriente les entreprises vers les aides existantes par ailleurs.

Type d'aides aux entreprises proposées par Angers Loire Métropole
Aides possibles au financement et au développement
Via Alter éco, financement de travaux de restructuration, réaménagement, construction de locaux pour une entreprise qui est locataire avec option d'achat.
Aide à la création d'emploi via le Fonds de revitalisation territorial mutualisé
Prêts croissance pour financer des investissements et renforcer les fonds propres
Via l'association Initiative Anjou, des prêts d'honneur à taux zéro pour les PME et TPE du Maine et Loire. Pour les TPE, les dossiers sont instruits par l'ALDEV avec des prêts allant jusqu'à 10K€ pour les créations et 20K€ pour les reprises
SélanC, créée par l'UIMM de Maine et Loire et Angers Technopole pour finaliser les projets d'innovation. Ce dispositif s'appuie sur le fonds pour l'innovation dans l'industrie (F2i).
L'ADLEV met également en avant les Fondations locales qui peuvent supporter des projets d'entreprises

Alter Éco est une Société d'économie mixte (SEM) au capital de 14,2 millions d'euros. Son capital est constitué pour 23 % par le Département de Maine-et-Loire, pour 21 % par les 9 intercommunalités de Maine de Loire, et pour 6% par la Région des Pays de Loire. Les 48 % restants sont répartis entre la Caisse des dépôts et Consignations (21%), le Crédit agricole Anjou Maine, la Caisse d'épargne Bretagne Pays-de-Loire, le Crédit mutuel d'Anjou, la Banque populaire Grand Ouest et la Chambre de commerce et d'Industrie.



GRAND REIMS

Les secteurs stratégiques ont été définis (on les trouve sur l'onglet «Reims Business») :

- santé,
- robotique industrielle et IA,
- tourisme et artisanat d'art et surtout
- bioéconomie.

Le catalogue des aides est relativement peu étoffé, il tient essentiellement à des aides pour investissements immobiliers et dans l'outil de production.

Nature	Bénéficiaires	Montants
Subvention pour travaux de construction et aménagement	TPE/PME des secteurs stratégiques	Max 25% des investissements et 100K€ max sur l'immobilier d'entreprise pour développement ou extension
Aide à l'investissement productif et à la performance énergétique	TPE/PME industrielles et artisanale de -20 salariés, pour extension ou modernisation des outils de production	Max 20% des investissements, 10K€ max
Allocation doctorales	Certains doctorants	50%
Financement dispositif Ma thèse en 180"		
Investissements	Centre européen de biotechnologie et de bio économie	

A noter que l'agglomération présente toute une série d'aides de BPI France, de la Région Grand Est, de la CCI, de la CMA... qu'elle peut éventuellement abonder?

DIJON METROPOLE

L'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest est portée par une association qui emploie 8 personnes. Son BE est composé de 18 membres : 3 représentants de l'agglo et 15 chef.fes d'entreprise.

Le site présente trois filières d'excellence :

- Agrifood, développement d'entreprises dans l'agroalimentaire/l'agroécologie autour de la cité internationale de la gastronomie et du vin, de la marque territoriale PRODIJ pour la transition alimentaire et du technopôle AGRONOVA et le pôle de compétitivité VITAGORA
- La santé autour du technopôle et du programme « Santenov » qui vise à structurer la filière sur le volet emploi/compétences et à implanter/accélérer des projets d'innovation en santé.

- Le numérique et la santé avec notamment ReadapTIC pour une rééducation intelligente.

A la rubrique financement, l'agence mentionne qu'elle accompagne les entreprises dans la recherche de financements : sont cités aussi bien les business angels, les aides régionales, départementales, celle de BPI etc.

En termes d'interventions directes, la métropole n'intervient qu'avec des aides à l'immobilier d'entreprises jusqu'à 50K euros. Sinon, elle met en relation des entreprises avec les potentiels financeurs. Elle s'appuie aussi sur Initiative Côte d'Or qui accorde des prêts d'honneur à taux 0.

CAEN LA MER

L'agence de développement Caen Normandie Développement (CNM, 21 personnes) reprend les rubriques du site de la Communauté Urbaine. On ne sait pas si les filières d'excellence sont les activités qui existent déjà ou celles qu'on entend développer. Apparemment, la métropole soutient le pôle de compétence, santé, Equin, ESS, tourisme, sciences numériques, industrie, logistique, agroalimentaire, expertise et équipements d'excellence...

A la lecture, il apparaît qu'il y a deux ou trois gros projets en développement :

- dans la santé, avec des projets autour de la reconstruction du CHU en matière de e-santé, de santé nucléaire (cluster Nucléopolis) et de dispositifs médicaux (réseau health tech qui accompagne les startup)
- EPOPEA qui est une association initiée par Caen

et CND et d'autres pour construire un parc (Science et innovation park) de 300 hectares où se retrouvent étudiants, entreprises, centres de R&D pour les solutions du futur dans les domaines des matériaux, de l'énergie, de la santé et du numérique.

- Développement d'un lieu créatif/innovant en centre-ville, lieu de rencontre MOHO ouvert en 2021 : étudiants, entreprises, pouvoirs publics, grand public, chercheurs, associations, startups...

Impossible de savoir avec quels leviers l'agglomération intervient. Le site signale au passage que des prêts à taux zéro peuvent être alloués, qu'il existe des fonds spécialisés dont Deeptech, des subventions, des fonds privés, des aides à l'immobilier, à l'emploi au développement, mais sans donner aucune précision.

On ne trouve, tant sur le site de Caen la Mer que sur celui de Caen Normandie développement, aucune information concernant des aides aux entreprises que l'agglomération pourrait octroyer aux entreprises. Elle insiste plutôt sur son offre immobilière, le foncier disponible, les pépinières...

GRAND NANCY

Il y a pléthore de sites : Nancy on investit/invest in Nancy, le site de l'agence lorraine de développement économique, Nancy sud Lorraine Lorr'up, qui comprend 24 personnes, SCALEN ... Les informations présentées sur les différents sites ne sont pas toujours cohérentes entre elles et on n'a au final que peu d'information sur l'action concrète des agences.

Secteurs clefs variables selon les sites :

- santé et alimentation. Dans le domaine agroalimentaire, il est question des «Food alimentation days » et de la création d'un marché d'intérêt local et de développer les foodtech pour lier agroalimentaire et innovation
- Numérique, IA et ICC avec pour ces dernières, un accompagnement de l'entrepreneuriat culturel et le soutien à la filière cinéma.
- Matériaux, énergie et économie circulaire avec transi-

tion verte des industries. Le projet phare c'est la maison de l'innovation technopolitaine pour développer la recherche en santé/matiériaux/numérique/bio production, espace dans lequel les startups seront accompagnées

Pour la transition verte des industries, le site met en avant ses « atouts » et le label « une association, un territoire, un projet » et le programme Reisol (transition énergétique).

Pour en savoir plus, le lecteur est renvoyé le site aux laboratoires de recherche de l'université. Il existe un schéma de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation qui présente 30 actions réparties en 3 axes : développement de la collaboration inter-établissements, développement de l'attractivité du site, améliorer l'expérience étudiants...

On trouve par ailleurs des feuilles de route pour le commerce et l'économie circulaire locale.

Rien en matière d'aides aux entreprises : les agences se contentent d'offrir du foncier/immobilier et d'accompagner vers les dispositifs existants

EUROMETROPOLE DE METZ

Via l'Agence d'attractivité Inspire Metz qui est à la fois touristique, commerciale, congrès etc. Une équipe d'une dizaine de personnes. Offre tout à fait classique : offre immobilière foncière, pôles commerciaux etc. Côté activités économique, les secteurs suivants sont mis en avant :

- Soutien à la filière « relation clients », Le Club Lorrain de la relation client développe une offre de formation spécifique
- Logistique avec l'offre d'implantation sur les grandes infrastructures et présentation de l'offre de formation aux métiers de la logistique
- Soutien à des projets de production d'énergies renouvelables, d'économie d'énergie, de recyclage. Soutien depuis 25 ans à l'institut européen d'écologie
- Industrie, Matériaux et énergie avec présentation des laboratoires de recherches et du pôle de compétitivité Matérialia

• Agriculture péri-urbaine avec un dispositif Agrim'Alim pour aider les circuits courts, le maintien/développement du bio...

• Commerce

• ICC avec un tiers lieu BLIIIDA

A cela s'ajoute un bureau des tournages et un world trade centre Metz-Saarbrucken.

On ne sait pas exactement d'où sortent ces priorités (les sites se contentent de donner de l'information sur l'existant) et on n'a pas d'information sur les moyens mobilisés.

Dans le bilan 2023 (très baratinneux), on sait juste que 172K€ ont été dépensés pour 75 projets d'aide à la transformation industrielle, énergétique, numérique, environnementale, commerciale, internationale...

Côté financements, l'agglomération renvoie aux dispositifs de la Région Grand Est et aux dispositifs nationaux vers lesquels les entreprises peuvent être orientées. On ne trouve que deux domaines dans lesquels les aides de la métropole sont précisées :

Agriculture	
Aide à l'investissement matériel	20% des dépenses
Aide à la certification	70% des dépenses, maximum 2500€, 7 ans max
Aide au diagnostic conversion	70% des dépenses, maximum 1000€
Aide conversion bio	3 à 6K€ selon surface
Soutien à l'agriculture biologique	Aide forfaitaire de 2500€
Installation en bio	Aide forfaitaire de 3500€
Création d'emploi	Aide forfaitaire de 1000€ par CDI
Artisanat et commerce	
Eco-défis pour les commerçants et artisans sur 7 thèmes liés au développement local : économie circulaire, responsabilité sociale, biodiversité...	Les lauréats bénéficient d'une aide à l'investissement correspondant au projet présenté de 40% de la dépense avec un maximum de 5000€

PERPIGNAN MEDITERRANÉE METROPOLE

Il est significatif que sur les 10 rubriques du site de l'agglomération consacrées aux compétences de l'agglomération, la compétence économique ne renvoie à aucune donnée/information.

On trouve ailleurs sur le site l'offre immobilière et foncière pour les entreprises. Il est également fait référence au développement de l'économie circulaire à la rubrique transition écologique. L'agglomération renvoie à CAP SUD 66 qui est une agence d'attractivité née de la fusion

de l'office du tourisme et de l'agence de développement économique.

On est au niveau zéro avec aucune stratégie, aucune filière d'excellence, aucun moyen d'intervention.

Le site se contente de renvoyer à d'autres sites comme l'université pour l'accompagnement des startups ou aux incubateurs existant sur le territoire. L'accompagnement de ces instances est surtout foncière et immobilière.



EN QUOI CETTE ANALYSE PEUT-ELLE ÉCLAIRER LA DÉMARCHE

BIEN CIBLER LES ACTIVITÉS «STRATEGIQUES»

Une démarche stratégique doit s'appuyer sur les compétences disponibles localement.

Les universités, laboratoires de recherche, centres hospitaliers... ont un rôle à jouer tout autant que les entreprises, a fortiori si la cible est essentiellement constituée de startups.

Ces entreprises émergentes, les entreprises innovantes et les TPE-PME en croissance sont le plus souvent les grandes bénéficiaires des aides des collectivités. Même s'il ne faut pas minorer les aides accordées à des activités plus traditionnelles : commerce, artisanat, tourisme, économie sociale et solidaire....

Il semble préférable de ne pas vouloir soutenir un grand nombre d'activités comme le font certaines collectivités citées dans ce document.

Ce n'est pas parce qu'une activité est importante pour le territoire (en nombre d'emplois par exemple) quelle a un fort potentiel d'avenir. D'où sans doute la préférence pour l'innovation qui permet un potentiel renouvellement du tissu économique.

D'où sans doute aussi l'intérêt de réaliser une réelle revue, sans concession, des activités présentes sur le territoire qui permet d'analyser le potentiel des branches en vue de le renforcer ou de pallier les manques.

Il paraît donc préférable de se centrer sur quelques activités/domaines où les compétences locales sont avérées et les acteurs mobilisés.

De ce point de vue, la stratégie économique suivie depuis une dizaine d'années dans l'agglomération mulhousienne est cohérente.

Les activités ciblées ont été le fruit d'une démarche analytique de type «stratégie de spécialisation intelligente» qui ont permis d'élaborer un programme d'action (Campus Industrie 4.0) concernant quelques domaines où sont présents des compétences fortes :

- Industrie du futur : offrir des solutions numériques à l'industrie du territoire, programme actualisé avec un renforcement des compétences IA et Cyber. C'est dans ce cadre que le quartier Fonderie, à Mulhouse, a commencé sa mue à compter de 2013 en s'appuyant sur un consortium d'investisseurs privés;
- Nouveaux matériaux avec la volonté de développer autour de l'UHA et de ses laboratoires un pôle de ressources de classe mondiale sur les matériaux et la lumière pour la recherche et les entreprises ;
- Les mobilités et l'énergie autour du pôle de compétitivité Véhicule du futur.
- Plus récemment, le domaine des sciences et activités de la santé, autour du Groupement hospitalier Mulhouse Sud Alsace, du Centre de Rééducation de Mulhouse, de l'UHA est venu s'ajouter comme domaine d'action stratégique.

Il ne semble pas utile d'ajouter d'autres domaines. Par contre le temps est peut-être venu de favoriser le croisement des problématiques et des compétences disponibles pour voir quelles synergies sont possibles. Par exemple entre la santé, le numérique et matériau. C'est une démarche fréquemment mise en œuvre dans les agglomérations étudiées.

ANIMER LE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE

Les différents exemples cités montrent que pour favoriser la mise en œuvre du programme, l'animation du tissu économique semble incontournable.

STRATÉGIQUE DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE ?

L'animation du territoire économique et donc des moyens humains dédiés, sont d'autant plus requis que l'on s'adresse à des TPE/PME qui n'ont que peu de temps à consacrer à des «projets collaboratifs».

Un service de développement ou une agence de développement économique doit jouer le rôle d'agent. Les économistes signifient par là que leur rôle est d'apporter de l'information (notamment) que les entreprises seules auraient beaucoup de mal à acquérir. Les agents réduisent ainsi les coûts de transaction.

C'est par exemple ce que réalise le salon Be Est, fortement soutenu par l'agglomération mulhousienne et la Région Grand Est, en mettant en présence de nombreux offreurs de solutions et de nombreux industriels; en organisant de nombreuses conférences, des rencontres BtoB... Ce salon regroupant de nombreux offreurs de solution, il permet aux entreprises de s'informer à moindres coûts, de disposer plus facilement de critères de choix etc.

Mais l'animation ne peut pas être qu'événementielle, elle doit aussi viser à créer des réseaux durables entre entrepreneurs, entre entrepreneurs et universités et organismes de formation, entre entreprises et autres organisations...

L'ampleur de ces réseaux est à géométrie variable selon les cas. Par exemple, certaines des plus grandes agglomérations visent un territoire économique mondial en développant des réseaux impressionnantes «d'ambassadeurs» ou en tissant des liens avec l'Afrique.

AIDER FINANCIEREMENT LES ENTREPRISES ?

La question des aides directes aux entreprises peut être vue sous deux angles.

■ Les plus grandes métropoles se sont généralement dotées d'outils d'intervention adaptés : société de capital risque, société d'économie mixte etc. pour pouvoir octroyer des aides aux entreprises.

Ces aides constituent un élément de motivation, un moyen de sélectionner les projets les plus porteurs et de les conformer aux objectifs de la collectivité (a fortiori via des AAP). Ces aides peuvent être octroyées pour supporter le développement d'activités stratégiques ou encore pour inciter certaines activités à s'inscrire dans les objectifs de la collectivité par exemple en termes de décarbonation ou de soutenabilité.

■ Parmi les intercommunalités de taille intermédiaire étudiées, seule une minorité ont à disposition ce type d'outils.

Pour elles, peut se poser la question des moyens financiers à mobiliser pour pouvoir soutenir financièrement les entreprises. Elles en restent donc souvent à la mise en œuvre des «conditions cadres du développement» : foncier et immobilier, incubateurs etc.

Certaines contournent le problème en nouant des **stratégies d'alliance** (Clermont/Saint-Etienne par exemple) qui constituent peut-être un levier pour que le prix à payer de ces aides soit mutualisé et pouvoir disposer de fonds suffisants pour avoir un réel effet de levier pour les entreprises.

Il n'en reste pas moins que l'octroi d'aides aux entreprises pose **un réel problème en termes d'égalité des territoires**.

Le risque est que l'écart d'attractivité entre grandes et moyennes métropoles s'accroisse encore, avec une concentration de plus en plus grande des entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, dans les plus grandes agglomérations.



PUBLICATIONS EN LIEN

De nouveaux modes d'interventions des collectivités ?
Quel mécénat développer dans l'agglomération mulhousienne?, Afut, Juin 2025

A télécharger sur <https://afut-sudalsace.org/document/show/De-nouveaux-modes-d-intervention-des-collectivites>



CONTACT

Afut Sud-Alsace
33 avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication
Viviane BEGOC, directrice de l'Agence

Rédaction
Didier Taverne
Didier.taverne@afut-sudalsace.org

Novembre 2025
Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et référence exacte.